

Procès-Verbal - Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 20 novembre 2023

- Ouverture de séance et vérification du quorum

Début de la séance à 18h05.

Le quorum étant atteint (18 votants) Monsieur Le Principal, déclare la séance ouverte.

Les personnes suivantes sont excusées :

- Mme Blin, M Henry, pour la municipalité
- M Chouette, enseignant
- Mme Ouddabar et Mme Dumont, représentantes des parents d'élèves.

Le Principal invite chacun à signer la feuille d'émargement.

Mme Soulard, représentante des parents d'élèves entre à 18h07

Mme Joyeux, enseignantes entre à 18h10

M Blanc, représentant du département entre à 18h10

Mme Jeanneteau, représentante du département à 18h12.

Le conseil se tient à 22.

- Désignation du secrétaire de séance

Mme Bouaoune est désignée secrétaire de la séance.

Autorisation est donnée aux représentants des parents non titulaires d'assis

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/ Adoption du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023

Monsieur Le Principal soumet le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023, à l'approbation du Conseil. Le Conseil ne formule ni remarques ni observations.

Délibération :	Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2023 est approuvé par les membres du CA		
Votants :	22	Pour : 15	Abstention : 7
			Contre : 0

2/ Ordre du jour

Monsieur Le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié avec l'ajout :

- d'un prélèvement sur le fonds de réserve
- d'une convention pédagogique.

L'ordre est diminué par le retrait de l'état prévisionnel des achats.

3/ Installations des instances, conseils et commissions du Conseil d'Administration

Monsieur Le Principal présente les nouvelles instances, conseils et commissions du CA.
Présentation sans vote.
La commission éducative est installée avec les autres commissions et conseils.

4/ Règlement Intérieur du conseil d'administration

Monsieur Le Principal présente le Règlement Intérieur du CA

Mme Carnet entre à 18h25.

Délibération :	Le Conseil d'Administration adopte le règlement Intérieur.			
Votants :	22	Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

5/ Délégation du CA vers le chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Monsieur le Principal demande une délégation du CA vers le Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

Délibération :	Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à passer les marchés à incidence financière annuelle sur le budget 2024.			
Votants :	22	Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

6/ Cours banalisés –Mercredi 6 décembre 2023 et mercredi 27 mars 2024 – autorisation à donner par le CA

Monsieur le Principal demande que les cours du :

- mercredi 6 décembre 2023
- mercredi 27 mars 2024 puissent être banalisés.

L'établissement, à la demande de notre institution et par Madame le Rectrice de l'Académie de Nantes, entre dans une autoévaluation (demande institutionnelle). Tous les acteurs doivent pouvoir répondre à des questionnaires et à des groupes de travail.

Par ailleurs, une formation interne à l'établissement est prévue concernant une formation des enseignants, les AESH sur l'accompagnement des élèves ayant des troubles dys. Cette formation est prévue le mercredi 27 mars.

La banalisation des cours nécessite que les élèves ne soient pas présents sur ces deux matinées.

M Marfisi soulève le fait que cela impacte les classes que les enseignants n'ont que le mercredi matin.

Manal partage l'inquiétude de M Marfisi.

Jim questionne les modalités de déroulement du questionnaire.

Mme Gladieux questionne le bien-fondé de la demande rectorale.

Délibération :	Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à banaliser les cours les mercredis 6 décembre et 27 mars.			
Votants :	22	Pour : 12	Abstention : 9	Contre : 1

7/ Contrat de maintenance turbo self 2024

Monsieur le Principal demande de pouvoir signer le contrat de maintenance turbo self 2024.

Délibération :	Les membres du conseil d'administration approuvent le contrat de maintenance turbo self 2024 et autorisent le chef d'établissement à signer le dit contrat.			
Votants :	22	Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

8/ Contrat de location du camion isotherme pour le service de restauration

Monsieur le Principal demande de pouvoir signer le contrat de location du camion isotherme.

Délibération :	Les membres du conseil d'administration approuvent le contrat de location du camion isotherme pour le service de restauration et autorisent le chef d'établissement à signer le dit contrat.			
Votants :	22	Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

9/ Contrat de maintenance des installations téléphoniques

Monsieur le Principal demande de pouvoir signer le contrat de maintenance téléphonique

Délibération :	Les membres du conseil d'administration approuvent le contrat de maintenance téléphonique géré par le département et autorisent le chef d'établissement à signer le dit contrat s'il y a.			
Votants :	22	Pour : 21	Abstention : 1	Contre : 0

10/ PPMS 2024

Pour information, Monsieur le Principal présente le PPMS 2024 avec :

- Les dispositions concernant les risques majeurs
- Les dispositions concernant les risques attentat et intrusion

La question des enseignements qui se déroulent hors les murs (ex : eps)

Mme Gladieux questionne la vérification des mallettes.

M Le Floch évoque son souhait de « monter en gamme » et de faire durer les exercices à venir.

Mme Gladieux demande s'il est possible que l'alerte soit déclenchée en cas d'intrusion dans une salle de classe.

AFFAIRES FINANCIERES

1/ Dotation complémentaire Départemental de Maine et Loire – Viabilisation - DBM

Monsieur le principal indique au CA que le département de Maine et Loire a procédé à une dotation complémentaire de 23256 euros pour financer la viabilisation du fait de l'augmentation des tarifs de gaz, électricité et eau.

Mme Gladieux questionne la temporalité de cette dotation complémentaire, ainsi que son origine (argent du contribuable ?)

M Blanc sans donner de détail explique qu'il n'y avait pas de volonté de procéder en intégrant d'emblée ces dotations supplémentaires.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la dotation complémentaire de 23 256 euros afin de servir au financement de la viabilisation.			
Votants :	22	Pour : 21	Abstention : 0	Contre : 1

2/ Plan d'amortissement – budget 2024

Madame Leloup, gestionnaire, présente le plan d'amortissement pour l'année 2024.

Les durées d'amortissement sont variables suivant les outils et appareils de 3 à 10 ans.

Délibération :	Les membres du conseil approuvent le plan d'amortissement proposé pour l'année 2024.			
Votants :	22	Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0

3/ Taux de prélèvement des contributions SRH 2024

M. Le Floch soumet à l'approbation des membres du CA les taux de contribution du service SRH vers le service ALO soit deux taux :

Le taux de contribution tirées des recettes de Landreau : 19.5 %

Le taux de contribution des établissements satellites à reverser sur l'administration à 40 %

M Le Floch est interrogé sur ce à quoi correspond le montant total de ces contributions et pourquoi le total ne fait pas 100%.

Délibération :	Les membres du conseil approuvent le taux de prélèvement des contributions SRH 2024 de 19.5 % tiré des recettes du collège Félix Landreau et de 40 % tiré des contributions des établissements satellites à reverser sur l'administration		
Votants : 22	Pour : 20	Abstention : 2	Contre : 0

4/ Tarifs d'hébergement

M. Le Floch présente les tarifs d'hébergement 2024

M Marfisi attire l'attention sur le fait que les 30 centimes représentent près de 10% sur le ticket du repas.

Manal Hafiz demande pourquoi le prix du repas n'est pas indexé sur le quotient familial.

Mme Allard s'étonne de l'augmentation du prix du repas alors que le coût de fabrication du repas avait été présenté comme maîtrisé l'an dernier.

Délibération :	Les membres du conseil d'administration approuvent les tarifs d'hébergement du conseil départemental 2024.		
Votants : 22	Pour : 9	Abstention : 12	Contre : 1

M Marfisi quitte la séance à 19h30.

5/ DBM - Prélèvement sur fonds de réserve

Madame Leloup, gestionnaire, explique la nécessité d'un nouveau prélèvement pour terminer l'exercice 2023. Ce prélèvement de précaution est de 12 000 euros, pour la restauration.

Les parents demandent quelles seraient les conséquences concrètes si le prélèvement sur fonds de réserve.

M Blanc explique que pour des ratios et pour éviter que certains établissements ne thésaurisent alors que d'autres disposaient de très peu de fonds de réserve ; il évoque le fait que ce fonds se reconstituera sans doute dans les années à venir.

M Vion explique qu'il entend que le budget de l'établissement depuis quelques années est « déficitaire » puisque les ponctions sur les fonds de roulement sont devenues la variable d'ajustement qui permet au budget de finir à l'équilibre alors qu'il n'y a pas de dotation volontariste du CD en ce sens.

La reconstitution de ce fonds de réserve ne reposant que sur une « bonne gestion » des ressources par les équipes de direction et d'intendance.

M Blanc précise les choix actés par le département dans le cadre des hausses liées à l'inflation.

Happy Ngaha quitte le conseil d'administration à 19h45

Mme Davoust si des actions sont envisagées pour maîtriser les coûts notamment pour réduire les dépenses en matière d'énergie.

Délibération :	Les membres du conseil approuvent le prélèvement sur les fonds de réserve d'une somme de 12 000 euros.		
Votants : 20	Pour : 17	Abstention : 3	Contre : 0

6/ Budget prévisionnel 2024

Madame Leloup, gestionnaire, présente le budget prévisionnel 2024.

Il doit répondre aux axes forts du projet d'établissement.

Mme Gladieux regrette que les documents projetés soient si peu lisibles

Délibération :	Les membres du conseil approuvent le budget prévisionnel 2024.		
Votants : 20	Pour : 13	Abstention : 7	Contre : 0

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1/ Convention de coopération ULIS TSA collège Félix Landreau – EP2S SESSAD Handicap Anjou

Mme la Principale Adjointe explique le dispositif.
Mme Allard et M Blanc quittent le CA à 20h05.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention de coopération entre l'ULIS TSA du collège Félix Landreau et EP2S SESSAD Handicap' Anjou. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.		
Votants : 18	Pour : 17	Abstention : 1	Contre : 0

Manal Hafiz quitte le CA à 20h16.

2/ Convention AFEV

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention AFEV pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.		
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

3/ Convention Médiation animale

Mme la Principale Adjointe explique le dispositif

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention Médiation animale pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.		
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

4/ Convention ITEP Le colombier

Mme la Principale Adjointe explique le dispositif

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention ITEP Le Colombier pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.		
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

5/ Convention de stage service sanitaire

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention de stage service sanitaire pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.			
Votants :	17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

6/ Convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier multisport sur la pause méridienne

Mme la Principale Adjointe présente la convention entre le collège Félix Landreau et la municipalité d'Angers. Les médiateurs socio-sportifs viennent tous les lundis sur la pause méridienne.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention relative à la mise en place d'un atelier multisport sur la pause méridienne pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.			
Votants :	17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

7/ Convention Jeunes en librairie

Mme Joyeux, professeur documentaliste explique cette action destinée à favoriser et inciter les élèves à la lecture.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention « jeunes en librairie » sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.			
Votants :	17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

8/ Pour information bulletin d'inscription Prix Nénuphar

Mme Joyeux, professeur documentaliste explique cette action destinée à favoriser et inciter les élèves à la lecture.

9/ Convention libre 2 lire

Mme Joyeux, professeur documentaliste explique cette action destinée à favoriser et inciter les élèves à la lecture.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention libre 2 lire pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.		
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

M Remoue quitte le CA à 20h43

10/ OEPRE – Programme d'actions – 2023 – 2024

Madame Bouaoune prend la parole et explique le dispositif.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve le programme d'actions OEPRE pour les interventions pédagogiques courant sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le programme d'actions.			
Votants :	16	Pour : 16	Abstention : 0	Contre : 0

M Robavs quitte le CA à 20h47

11/ IMP – Indemnités pour mission particulières

Tableau de répartition pour avis

Délibération :	Le Conseil d'Administration se prononce sur la ventilation des IMP pour l'année scolaire 2023 – 2024 et émet un avis favorable			
Votants :	16	Pour : 16	Abstention : 0	Contre : 0

12/ Convention équipements sportifs 2023

M. Le principal présente la convention.

Délibération :	Le Conseil d'administration approuve la convention concernant les équipements sportifs mis à disposition du collège sur l'année scolaire 2023 – 2024. De ce fait, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.			
Votants :	16	Pour : 16	Abstention : 0	Contre : 0

VOYAGE ET SORTIES

1/ Sortie 5B – château d'Angers

Monsieur le Principal présente le projet de sortie de la classe de 5B au château d'Angers

Délibération :	Le Conseil d'administration autorise la sortie de la classe de 5B au château d'Angers.			
Votants :	16	Pour : 16	Abstention : 1	Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Question des représentants des enseignants

- est-il prévu un remplacement pour M. Lethielleux ? Non mais la demande en a été faite.
- est-il possible d'étudier l'éventualité de mettre un tapis pour s'essuyer les pieds à l'entrée du parking voitures des personnels ? C'est désormais chose faite.
- Combien de " Pacte " ont été signés et pour quelles missions ? Les 35 pactes dont a été pourvu le collège ont été « ventilés » sur les missions suivantes :
Dotation 35 pactes – signature de 35 pactes
Missions : RDC – Devoirs faits – projets pédagogiques innovants – Tutorat groupe d'élèves – Prévention du décrochage – Aide aux élèves à besoins particuliers

Question des représentants des parents

- le 1/4 h de lecture semble ne plus être fait. Il devrait être fait en classe de 6^{ème} et 5^{ème} mais un rappel sera fait aux collègues.
- les élèves, déjà identifiés comme pénibles en classe et empêchant les autres de travailler, qu'est-ce qui est mis en place pour réduire leur nuisance ? Faut-il en référer au PP par mail ; oui, il est nécessaire d'informer dans un premier temps le professeur par mail ou via Pronote.
La gestion de ces élèves se décline de bien des manières, de l'accompagnement individuel, à la punition voire sanction et autres mais ne peut être mis en œuvre qu'à la condition que nous soyons alertés.
- quid de la permanence qui est vécue comme une punition : un par table, pas de bavardage mais rien à faire d'autre hormis se taire. Les élèves ne sont pas fautifs des absences ou formations de professeurs, ainsi n'y a t'il

pas moyen que ce temps soit mis à profit? Par une malle avec des casses têtes, des mandalas, des jeux de logiques.... ou autre chose? Quand peuvent-ils aller au foyer ? Quand peuvent-ils aller au CDI.
Un point sera réalisé avec la vie scolaire pour envisager des modalités de prise en charge des élèves en permanence

- quelle procédure le collège met-il en place lorsqu'un élève ne vient plus du tout en cours ?

Les élèves absentéistes sont repérés en cellule de veille, signalés à la Direction Académique

Les familles sont invitées en équipe éducative pour élaborer des solutions (EDT Partagés, Parcours individualisés, etc et pour éviter de perdre le lien complètement.

Quelles sont les sorties prévues pour cette année : château d'Angers, forum de l'orientation, « collège en selle »

- explications plus précises quant aux conseils de progrès. Les délégués des parents d'élèves pourront toujours sonder les familles et réaliser un compte rendu qui sera adressé aux familles des élèves de 6èmes avec le bulletin de leur enfant.

• **Fin de séance à 21h22**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22

Le présent procès-verbal sera diffusé selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mama Bouaoune

LE PRINCIPAL

Frédéric LE FLOCH